

**DEL-2021-91**

L'An deux mille vingt et un, le sept mai, à 14 heures 00 le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 29/4/2021, s'est réuni 'Salle du Comité ' du SYANE sous la présidence de Monsieur Jean-Paul AMOUDRY.

**Etaient présents ou en visioconférence :**

Mme TARAGON.

MM AMOUDRY, BOISIER, BOUVARD, CHASSAGNE, COUTIER, DESCHAMPS, FRANCOIS, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes BOUCHET, DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, PARIS.

M. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, DEAGE, GENOUD, GILLET, GYSELINCK, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. GAL, LOUVEAU, SCOTTON, VIVIAN : du SYANE

**Membres en exercice : 26**

**Présents : 12**

**Représenté par mandat : 0**

---

**Objet : COMMUNE DE ALBY-SUR-CHERAN - CHEDE DESSUS - AMENAGEMENT DE VOIRIE, RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES RESEAUX SECS - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNE, LE SILA ET LE GRAND ANNECY**

**Exposé du Président,**

La commune d'ALBY-SUR-CHERAN réalise, sous sa maîtrise d'ouvrage, l'aménagement de voirie secteur de Chède Dessus.

Le SILA, entreprend des travaux de desserte du réseau d'assainissement sur ce même secteur.

Le Grand Annecy a également programmé des travaux de renforcement du réseau d'alimentation en eau potable et le Syane procède à l'enfouissement des réseaux secs.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune, le Syane, le Grand Annecy et le SILA un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Le SILA est désigné comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le Syane.

Les membres du Bureau sont invités :

1. A approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. A désigner Mr Patrice COUTIER comme membre titulaire du SYANE à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mme PARIS sa suppléante,
3. A autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

**Adopté à l'unanimité.**

**Le Président,**



**J.P AMOUDRY.**

